

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, greffière à la municipalité du Canton d'Orford, donne avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

En effet, lors de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018, le conseil municipal consultera et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 1) Demande de dérogation mineure présentée par M. Jacques Ghanimé pour le lot numéro 3 787 533 du cadastre du Québec, situé au 63, chemin du Lac-à-la-Truite (Vill-12).

L'effet de cette demande si elle est accueillie est :

- de réduire à 16,6 mètres la distance minimale entre le bâtiment principal existant et le lac alors que l'article 5.9 du *Règlement de zonage numéro 800* exige une distance minimale de 20 mètres. La différence est de 3,4 mètres.

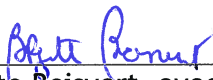
- 2) Demande de dérogation mineure présentée par M. Stéphane Genest pour le lot numéro 3 786 607 du cadastre du Québec, situé au 2464 à 2468, chemin du Parc (Zone C-1).

L'effet de cette demande si elle est accueillie est :

- d'augmenter de 7 % le pourcentage de la cour avant pouvant être utilisé à des fins de stationnement, portant ainsi le pourcentage total maximal à 64 % alors que l'article 9.1 du *Règlement de zonage numéro 800* limite à 30 % l'occupation de la cour avant pour ces fins.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au bureau municipal à la date précédemment mentionnée. La séance débutera à 19 h.

Donné à Orford, le 14 septembre 2018.

  
Brigitte Boisvert, avocate et greffière